

Biomasse : potentiel à l'horizon 2020

1 juillet 2010

Les résultats de deux études indiquent que **la ressource forestière peut contribuer à hauteur de 4 Mtep à la production d'énergie** aux conditions techniques et économiques actuelles du marché.

Selon ces études remises le 14 avril 2010 au ministre, les volumes supplémentaires mobilisables en forêt chaque année jusqu'en 2020, s'élèvent, pour le bois d'œuvre ou bois de construction, à 14 millions de m³, pour le bois d'industrie et bois d'énergie à 28 millions de m³, et pour le menu bois (cimes et petites branches), à 8 millions de m³. Ces quantités viendraient en plus du volume mobilisé chaque année actuellement, aux alentours de 36 millions de m³.

Si on tient compte des volumes auto consommés, **on ne mobilise actuellement que 60 % du potentiel.**

La première étude, « [Évaluation des volumes de bois mobilisables à partir des données de l'IFN « nouvelle méthode »](#) », a été réalisée par le Cemagref et l'Ifn. Elle tient compte des contraintes techniques de mobilisation du bois et ne concerne que le bois issu de la forêt.

La seconde, « [Biomasse forestière, populicole et bocagère disponible pour l'énergie à l'horizon 2020](#) », a été réalisée pour le compte de l'ADEME par l'Inventaire Forestier National (IFN), avec l'Institut Technique Forêt Cellulose Bois Ameublement (FCBA) et l'association SOLAGRO. Elle aborde la ressource-bois sous un angle très large : forêt mais aussi « bois cultivé » (peupliers), bocage, arbre en ville, bois de taille de vigne et d'arbres fruitiers... Elle comporte un volet socio-économique sur la faisabilité.

Les deux études sont complémentaires et visent à évaluer en termes de quantité et de qualité les gisements en biomasse ligneuse disponibles en France à l'horizon 2020.

A l'occasion de la publication de ces études, le ministère met en place un **Observatoire de la biomasse** pour permettre une évaluation continue de la ressource.